



Le Bulletin Municipal

Juin - Juillet 2019 - N°336



Eugène Delacroix

LE MOT DU MAIRE

Nous vivons une époque formidable et à l'image du monde, chaque jour ou presque, nous commémorons et célébrons quelques nouveautés exhumées de l'Histoire ou d'une actualité souvent incertaine. Pour les premières, il n'y a pas de problème mais pour les suivantes cela fait beaucoup et pourrait nous rappeler la décadence de l'empire romain, ce que je ne ferai donc pas, bien que nous sachions que la multiplicité de ces hommages souvent improvisés est davantage destinée à honorer ceux qui les décernent que ceux à qui ils sont censés être attribués.

Mais notre Fête Nationale, celle du 14 juillet, est bien la nôtre, celle de chaque français, celle où chacun se retrouve ne serait-ce qu'un instant et durant lequel si tout n'est pas dit, tout peut être pensé avec recueillement et espoir.

Ce sera donc en ce 14 juillet 2019 l'occasion majeure de rendre un hommage appuyé à notre nation et à ses racines, même si en 1789, le jour de la prise de la Bastille, le bon roi Louis XVI avait noté benoîtement sur son journal personnel « Rien à signaler », il lui en coûta un peu plus tard comme vous le savez, son trône et sa tête.

Mais aujourd'hui, ce temps béni n'est fort heureusement plus de mise, aussi franchissant l'Histoire d'avant et celle d'après, nous célébrerons ensemble cette grande fête de la **République Française**, en y englobant à la fois son ombre et sa lumière.

Jean-Pierre MORIN

N° 2019-28 - Installation d'un Conseiller Municipal suite à démission

Madame Sabrina FAVRY METRY, élue de la liste « Vivre à Sainte-Anastasie » suite au scrutin du 5 avril 2014, a transmis sa démission de conseillère municipale par correspondance, réceptionnée en mairie le 10 mai 2019.

L'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'État. »

Dans le respect de l'article L 270 du Code Électoral, qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Vu la lettre de Madame Yvonne PEYRACHON refusant son admission en tant que membre du Conseil Municipal de Sainte-Anastasie-sur-Issole en remplacement de Madame Sabrina FAVRY démissionnaire.

Monsieur Jean-Claude RAVEZ, suivant sur la liste, remplacera **Madame Sabrina FAVRY METRY**.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de l'installation de **Monsieur Jean-Claude RAVEZ** en qualité de conseiller municipal.

Adoptée à l'unanimité.

N°2019-29 - Demande de subvention au Conseil Départemental

En application du dispositif d'aide aux communes aménagé par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré sollicite du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible pour les opérations suivantes :

Montant du projet H.T.

•Acquisition d'un immeuble destiné à accueillir des services publics communaux	150 000 €
	Subvention espérée : 100 000 €
•Installation climatisation école primaire	31 028 €
	Subvention espérée : 20 000 €

Adoptée à l'unanimité.

N° 2019-30 - Urbanisme - création d'une servitude entérinant une construction plus que trentenaire

Le Maire informe le Conseil du fait que les conjoints SAUZÉDE ont mis en vente la parcelle Section D n°173 sise à Sainte-Anastasie-sur-Issole. Or sur trois de ses faces cette bâtisse est cernée par une parcelle appartenant au domaine privé de la commune. La quatrième face est limitée au Sud par la Rue Notre Dame appartenant au domaine public de la commune ;

Depuis des temps très anciens et en tous les cas, une bande Est a été bâtie sur une limite de la propriété voisine et il s'avère que cette bande étroite d'environ 1m20 est le seul accès piéton à la parcelle D n°173 conformément au plan joint.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de confirmer ce droit mémoriel de passage et d'usage le plus étendu qui ne confère aucun droit de construction supplémentaire, et, en conséquence, qu'aucune action ne se fera à l'encontre des vendeurs.

Adoptée à l'unanimité.

N° 2019-31 - Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL)

Fixation du montant de l'IRL pour 2018-Exercice 2019

En application de l'article R 212-9 du Code de l'Éducation, l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs non logés.

Les montants proposés pour l'année 2018 sont de 3 465,50 € pour l'I.R.L. de base et 4 331,88 € pour l'I.R.L. majorée.

Le différentiel par rapport au montant unitaire national de la Dotation Spéciale Instituteur, fixé à 2 808 € et le montant de l'IRL sera pris en charge par la collectivité. Adoptée à l'unanimité.

N° 2019-32 - Transfert de Compétence « Installation et entretien des abribus » affectés aux transports publics organisés par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) et approbation des nouveaux statuts de la CAPV afférente

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°16/2018-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Provence Verte ;

VU la délibération n° 2019-43 du Conseil communautaire du 27 mars 2019 approuvant le transfert de la compétence « Installation et entretien des abribus » affectés au service des transports publics organisés par la CAPV et desservis par les lignes régulières et/ou scolaires internes au périmètre de l'Agglomération » en lieu et place des gestionnaires des abribus (Communes membres) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'organisation de son réseau de transports, la Communauté d'Agglomération Provence Verte souhaite sécuriser l'implantation et l'aménagement des abribus afin d'éviter les implantations dangereuses en termes de visibilité, trafic, vitesse et cheminement piétons ;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la Communauté d'Agglomération doit modifier ses statuts pour rajouter la compétence facultative « Installation et entretien des abribus » affectés au service des transports publics organisés par la CAPV et desservis par les lignes régulières et/ou scolaires internes au périmètre de l'Agglomération ;

CONSIDÉRANT que son exclus du champ de la compétence, les contrats d'annonceurs signés par les communes-membres, intégrant la fourniture d'abribus ;

CONSIDÉRANT que ce transfert de charges fera l'objet d'une évaluation par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

CONSIDÉRANT que la décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux dans des conditions de majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant nécessairement comprendre, pour la Communauté d'Agglomération, le Conseil Municipal de la commune dont la population est supérieure à la moitié de la population totale concernée, ou, à défaut, de la Commune dont la population est la plus importante ;

Adoptée à l'unanimité.

N° 2019-33 - Convention de gestion du Centre d'Art de Ste-Anastasie entre la commune et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention de gestion du Centre d'Art sis à Ste-Anastasie-sur-Issole avec la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (C.A.P.V.).

La présente convention a pour objet de définir les conditions par lesquelles la Commune assure une prestation de service pour le compte de la C.A.P.V.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la structure, préserver sa qualité d'accueil et optimiser sa fréquentation la C.A.P.V. et la Commune souhaitent instituer une véritable coopération indispensable à la bonne exécution de ce service public tel que précisé dans la convention jointe.

Adoptée à la majorité.

N° 2019-34 - Budget Communal – Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT	Opération 34 Travaux Eglise	
	Article 2135 : Installations générales	- 6 000 €
	Opération 13 : Acquisition de matériel	
	Article 21571 Matériel Roulant	+ 6 000 €

Adoptée à l'unanimité.

N° 2019-35 - Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts (O.N.F.), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'O.N.F. qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'O.N.F. du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles de remettre en cause le maillage territorial de la D.G.F.I.P. et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

·DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'O.N.F. en lieu et place des services de la D.G.F.I.P. ;

·DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;

·AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision. Adoptée à l'unanimité.

N°2019_36 - Convention cadre de partenariat de formation du personnel territorial

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale une nouvelle convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée afin de permettre le financement des actions de formation du personnel qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans. Adoptée à l'unanimité.

N°2019-37 - Proposition d'adhésion au service commun « Droit des sols » de la communauté d'agglomération de la Provence Verte

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L.5211-4-2 encadrant les modalités de gestion et de création des services communs ;

VU la délibération 2018-310 du 7 décembre 2018 du Conseil Communautaire formalisant l'extension du service commun Droit des Sols à tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par la commune de Sainte-Anastasia-Sur-Issole en matière d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme notamment en l'absence de personnel qualifié et formé ;

CONSIDERANT le projet de convention d'adhésion au service commun « Droit des sols » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte fixant les modalités de travail en commun et le périmètre d'action du service commun ;

CONSIDERANT que la commune reste seule compétente notamment en matière d'élaboration des POS/PLU ou carte communale et la délivrance des actes et autorisation qui en découlent ;

Monsieur le Maire propose de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ; Adoptée à l'unanimité.

N° 2019-38 - Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour la rénovation de l'église.

VU l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2017-141 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2017 instaurant les fonds de concours communautaires au profit des Communes membres ;

Par délibération du 10/07/2017 la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a instauré les fonds de concours communautaire au profit des communes membres et ce afin de financer la réalisation d'un équipement.

Dans ce contexte, la Commune de Sainte-Anastasia/Issole sollicite de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dont elle est membre, un fonds de concours destiné à financer la rénovation extérieure et intérieure de l'église.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et notamment les dispositions incluant la commune de Sainte-Anastasia/Issole comme l'une de ses communes membres.

Considérant que la Commune souhaite procéder à la rénovation de l'église (extérieure et intérieure).

Considérant que dans ce cadre la Commune de Sainte-Anastasia/Issole envisage de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dont elle est l'une des Communes membres.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

CONSIDERANT le plan de financement ci-après :

Plan de financement pour la rénovation intérieure et extérieure de l'église communale				
DEPENSES H.T.		RECETTES		
Cout total H.T. de l'opération	310 000,00 €	CA Provence Verte	18 %	55 000,00 €
		Département du Var	16 %	50 000,00 €
		Conseil Régional	16 %	50 000,00 €
		Autofinancement	50 %	155 000,00 €
Total dépenses	310 000,00 €	Total recettes	100 %	310 000,00 €

Adoptée à l'unanimité.

Travaux du mois



- Tonte des espaces verts : Pré de Naple, Pré de la Font, Jardin d'Enfants, Salle polyvalente
- Préparation du festival des majorettes
- Désherbage
- Entretien écoles
- Nettoyage du village

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Résultats



	Total	Inscrits (%)	Votants (%)
Inscrits	1607		
Abstentions	732	45,55	
Votants	875	54,45	
Nuls	9	0,56	1,03
Exprimés	856	53,27	97,83
Blancs	10	0,62	1,14

	BARDELLA Jordan RN Rassemblement national	40.65 % 348 votes
	LOISEAU Nathalie LREM-Modem La République en marche - Mouvement démocrate	14.84 % 127 votes
	JADOT Yannick EELV Europe Ecologie - Les Verts	8.64 % 74 votes
	BELLAMY François-Xavier LR Les Républicains	5.37 % 46 votes

Communauté d'Agglomération Provence Verte

PERMANENCES FONCIER AGRICOLE

Vous êtes exploitant ou propriétaire de parcelles agricoles,
un conseiller en foncier agricole de la SAFER est à votre écoute
à Brignoles, Garéoult et à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



Permanences

1^{er} et 3^{ème} mercredis
de chaque mois
Garéoult
Direction Environnement
Notre Dame de Bon Secours
Boulevard Mourillon

2^{ème} et 4^{ème} mercredis
de chaque mois
Brignoles
Point d'Accès au Droit
174 route du Val
Quartier de Paris

Tous les lundis
Saint-Maximin
Point d'Accès au Droit
6 rue des Poilus

**SANS
RENDEZ-VOUS**

Retrouvez nos actualités
www.caprovenceverte.fr

Pour tout renseignement :

Communauté d'Agglomération
Direction Environnement
☎ 04 98 05 24 80
✉ contact@caprovenceverte.fr

Conseiller SAFER
Provence Alpes Côte d'Azur
☎ 04 88 78 00 83
✉ dds83@safer-paca.com



AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE
Quartier de Paris—174 Route Départementale 554
83170 Brignoles



Eliette BERTHET,
1^{ère} Adjointe

CULTURE



Cathy SABATIER,
Adjointe à la Culture



CONCERT DU 15 JUIN 2019 A 20H
La troupe "SULL' ARIA par tous les chants".

L'atelier vocal
«Par tous les chants»

Vous propose un concert
Le samedi 15 juin 2019 à 20h

Opéra, Opérette et
Mélodie classique

Professeur Catherine BOCCI
Pianiste Laetitia ALLIEZ

A la salle polyvalente de
Sainte-Anastasia-sur-Issole

Entrée libre

PETITS ET GRANDS D'AUJOURD'HUI

RÉTROSPECTIVE 2018-2019

Virginie BOMANS
Michel DUFRESNE
Miguel GARCIA
Agnès MADER
Robert MENDOZE
Serge PLAGNOL
Charlotte SERNA

DU 7 AU
23 JUIN 2019

CENTRE D'ART DE SAINTE-ANASTASIE
Ancienne cave coopérative - Rue Notre Dame
83136 SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
04 98 05 27 10 | www.caprovenceverte.fr
HORAIRES : DU VENDREDI AU DIMANCHE - DE 14H à 18H





Festivités de l'été



FÊTE de la
Saint-Jean
Samedi
22 juin 2019

PAËLLA DE CHEZ
Daniel Franceschini
20 €

- * 18h30 - Messe de la St Jean à l'Eglise animée par le groupe musical provençal (pas de messe le dimanche)
- * 20h00 - Repas dansant avec le DJ JEAN MAX.
- * 21h00 - Chorégraphie sur le thème du "solstice d'été" par les membres de la Saint-Just.
- * 21h15 - Danses folkloriques et accompagnement musical par le groupe "La farigouleto" de La Garde.
- * 22h30 - Embrasement du bûcher.

Place des Ferrages

COMMUNE DE SAINTE-ANASTASIE
RESERVATION A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE
DANS LA LIMITE DES PLACES

FÊTE NATIONALE
DIMANCHE 14 JUILLET 2019

**11H00 ANIMATION VOCALE
CHORALE « CHANT ET AMITIE »**

11H30 APERITIF ANCHOÏADE

**21h00 BAL Animé par
« VAL ORCHESTRA »**

**PLACE DES FERRAGES
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE**



SAMEDI 20 JUILLET

21H RETRAITE FLAMBEAUX

FANFARE ET MAJORETTES

**22H15 BAL GROUPE
LOUNGETINE**

PLACE DES FERRAGES

**Fête de la
SAINT JUST
20 - 21 - 22
Juillet 2019**



Saint-Just

Fête

de la

**Dimanche
21 Juillet**

Place Saint-Just :

- 10 h 00 - Rassemblement des villageois en tenue Provençale, avec le Groupe Folklorique des Traditions Provençales :
« LOU GINESTOUN DÉ LORGUÉ »

Eglise de Sainte-Anastasia :

- 10 h 30 – GRAND MESSE DE LA SAINT-JUST chantée et jouée par « LOU GINESTOUN DÉ LORGUÉ » avec la participation de la chorale de l'Eglise.
- 11 h 30 – BENEDICTION PLACE SAINT-JUST ET PROCESSION au cœur du village.

Place des Ferrages :

- 12 h 00 – BENEDICTION DU PAIN ET DU TERROIR.
- 12 h 30 – APERITIF PUBLIC offert par la Commune aux habitants du village, aux associations et aux vacanciers animé, sur des musiques et danses traditionnelles interprétées, par le groupe :
« LOU GINESTOUN DÉ LORGUÉ ».
- 21 h 00 – **Spectacle « ROUTE 83 »**

COMMUNE DE SAINTE ANASTASIE-SUR-ISSOLE
AVEC LA PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION "LA SAINT JUST"



XXelle
Music Live

Contact : +33 6.12.55.83.60 picolonna@wanadoo.fr

**LUNDI 22 JUILLET 2019
20 H REPAS - 21H30 BAL
FEU D'ARTIFICE
PLACE DES FERRAGES**

Claude Gérard Production & Michel Mitran présentent



Parrainé par
Laurent GERRA



Présenté par
MICHEL MITRAN

Dimanche 21 juillet

Concours
de Chant



Bruno BONIFACE

LADYVA International Show

Fête de la Libération

SAINTE-ANASTASIE SUR-ISSOLE



17/08/2019

11h30 Place des Ferrages

Sauts en parachute

par les commandos marine



WEEK END DU 24 & 25 AOÛT 2019

2ème

RENCONTRE DE VOITURES AMÉRICAINES



Les Américaines du Var
SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE (83)

Rassemblement
voitures américaines
24 – 25 août 2019

FORUM des ASSOCIATIONS



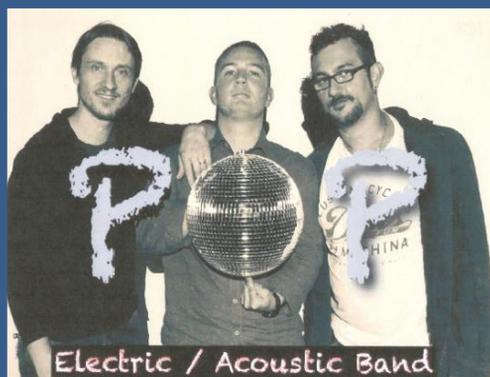
Samedi 7 Septembre
14h Salle Polyvalente





AGENDA

- Samedi 15 juin **Concert "SULL ' ARIA par tous les chants «
Salle polyvalente – 20h**
- Du 07 juin au 23 juin **Exposition « Petits et Grands d'aujourd'hui »
Centre d'Art Contemporain de Sainte-Anastasie-Sur-Issole**
- Vendredi 21 juin **Assemblée Générale Société de Chasse de Sainte Anastasie
Salle de la Gare – 18h30**
- Samedi 22 juin **Fête de la Saint Jean
Place des Ferrages – 20h30
Exposition de Peintures – Club des Cigales
Local des Cigales, Rue A.Daudet – 14h/19h – Vernissage à 17h**
- Dimanche 23 juin **Gala Mouv'danse Tasia
Gymnase – 18h00 - Renseignement au 0640183154**
- Dimanche 14 juillet **Fête Nationale
Place des Ferrages – 11h**
- Dimanche 14 juillet **Rassemblement de véhicules anciens
Parking n°3 des Ferrages – 9h / 12h**
- Du 20 au 22 juillet **Fête de la St Just
Place des Ferrages – Confère programme ci-contre**
- Dimanche 21 juillet **Concert ROUTE83
Place des Ferrages – 20h**
- Dimanche 11 Août **Les Boucles de l'Issole Course pédestre de 11.5km-
Renseignements Mme Lepreux 06 72 15 88 17**
- Mercredi 17 Août **Libération du Village
Place des Ferrages – 11h30**
- Du 24 au 25 août **Rencontre de Voitures Américaines – Les Ricaines du Var
Place de la Gare**
- Samedi 24 août **Foire aux Croûtes – Arts'Tasie
Pré de la Font**
- Samedi 7 septembre **Forum des Associations
Salle polyvalente – 14h/18h**
- Samedi 14 septembre **Journée Rivière Propre
Pré de la Font – 10h**
- Dimanche 15 septembre **Vide Grenier – La Provenço dou Tems passa
Parking n°3 des Ferrages**



Electric / Acoustic Band

BISTRO TAZIE

Ste Anastasie Sur Issole

CONCERT TERRASSE

ASSIETTE DE CHARCUTERIE ET TAPAS
(UNIQUEMENT)

Renseignements au 04.94.37.50.01

5 juillet

Et

2 août

A partir de

19h30



Écoles - Informations

Eliette BERTHET,
Adjointe à la scolarité, aux affaires sociales



Il n'y aura pas de garderie le mardi 18 juin 2019.



Accueil Périscolaire



La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

- **Matin de 7h30 à 8h30 : tous les jours sauf mercredi.**
- **Soir de 16h30 à 18h précises : tous les jours sauf le mercredi.**

Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leur enfant auprès de la responsable de la garderie le matin avant 8h30 pour la garderie du soir.

TARIF : pour toute prise en charge effectuée par le personnel de surveillance, les frais de participation dus par les parents sont de 1€ par jour (matin et/ou soir), les tickets sont en vente à la mairie pendant les heures d'ouverture auprès du service des Affaires Scolaires à l'accueil.

- **Tout enfant non récupéré à la sortie de l'école « est pris en charge ».**
- **Tous les paiements sont effectués d'avance, soit le matin pour la journée.**

A défaut de cette procédure, les enfants ne seront pas accueillis.

INSCRIPTIONS

En mairie, au service Cantine à l'Accueil, tous les matins de 8h à 12h et le mercredi de 13h30 à 16h30.

Dossier « Inscription Cantine » et « Règlement Intérieur » à retirer en mairie.

A chaque rentrée scolaire, veuillez vous munir des documents suivants, même pour un renouvellement d'inscription :

- ✓ **Justificatif domicile de moins de 3 mois.**
- ✓ **Justificatif de travail des deux parents (attestation patronale, à défaut le dernier bulletin de salaire des deux parents).**
- ✓ **N° allocataire CAF.**



Transport scolaire

Inscriptions à partir du
**24 juin 2019 (fermeture
entre le 29 juillet et le 09
août 2019)**

Enfant scolarisé sur territoire de la Communauté d'Agglomération :

1^{ère} inscription en Mairie : Photo, CNI, Justificatif de domicile, Livret de famille

Renouvellement en Mairie ou possibilité d'effectuer le paiement en ligne sur :

<https://mouvenbus.monbus.mobi/boutique/connexion>

Tarif : 60 €

Enfant scolarisé hors territoire de la Communauté d'Agglomération (Hyères, Toulon,...) :

Inscription et renouvellement **obligatoire** sur : <http://zou.maregionsud.fr>

Tarif : 110 € (dossier de demande de remboursement participation Agglomération 50 € à retirer en mairie)

C.C.A.S.

M.D.P.H. (Maisons Départementales des Personnes Handicapées)

A compter du 1^{er} mai 2019, seules les demandes ayant été exprimées sur le CERFA administratif n°15692*01 en téléchargement sur le site internet de la MDPH, mdph.var.fr ont été et seront recevables.

Le C.C.A.S. de la commune met à disposition ces imprimés pour les administrés qui en feront la demande. Il se charge aussi de la validation des dossiers et de l'envoi aux services concernés.

CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



Mr Samuel SOULAN - Directeur
Accueil de Loisirs de Forcalqueiret / Sainte-Anastasia
Tél : 06 89 77 86 73

samuel.soulan@odelvar.com

<http://www.odelvar.fr> 38 bis, rue Picot - 83000 Toulon

www.facebook.com/odelvar

Permanence assurée le jeudi à Ste Anastasia à
l'école de 16h45 à 18h, temps périscolaire.

Associations



L'activité parapente reprend avec les beaux jours et des conditions un peu moins tourmentées que ces derniers mois.

Nous organisons les 22 et 23 juin 2019 la Fête du Club, sur le site de la St Quinis

Au programme, selon la formule consacrée, susceptible d'être modifiée selon les conditions aérologiques du jour.

Samedi et Dimanche,

le matin :

- atelier découverte du parapente avec nos moniteurs et accompagnateurs de club : au terrain d'atterrissage, prise en main, gonflage, travail au sol.

Gratuit, à destination de celles et ceux qui souhaitent s'informer avant d'entreprendre une formation en école professionnelle. Particulièrement adressé aux jeunes en quête de sport nature et d'évasion.

l'après-midi :

- vols bi-place associatifs : le grand frisson au dessus de la barre de la St Quinis, vol découverte et émerveillement garanti. Avec les pilotes bi-placeurs qualifiés du club.

Payant 45€. (participation aux frais d'entretien des voiles, d'assurance des passagers, rafraîchissement offert). Prévoir coupe-vent, chaussures de marche, couvre-chef, crème solaire et boisson. Pouvoir monter au décollage par le sentier (30mn), la montée en 4X4 est possible sans être garantie

Inscription, renseignements, sur place ou sur le site du club

<https://tasie-parapente.club>

TOMBOLA : ticket en vente auprès de pilotes, des commerces locaux, sur place.

1 tirage par jour :

Premier prix : 1 vol-biplace

Autres prix : produits locaux

Tout au long de la saison, les vols découverte sont proposés aux résidents de Sainte Anastasie et des communes limitrophes. Les pilotes qualifiés proposent les vols lorsque les prévisions météorologiques sont assez précises (permet d'éviter reports et listes d'attente). Vos réservations sont faites via le site internet du club (maxi une semaine avant), puis vous serez en contact direct avec le pilote qui vous embarquera. Possibilité de report ou de remboursement (voir conditions sur le site internet du club :

<https://tasie-parapente.club>)

Vincent TIRARD COLLET

SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉ



Dans le cadre des journées nationales du patrimoine, les 21 et 22 septembre, l'association « Si Tasia m'était conté » vous invite à 2 journées portes ouvertes dans ses locaux, anciens appartements du caviste de la coopérative de Sainte Anastasie. Nous avons remis à neuf les peintures. Des objets des expositions réalisées sont mis en valeur afin de montrer le travail réalisé.

Au cours de ces deux journées, les membres de l'association seront heureux de vous recevoir et vous proposent une « visite » historique et toponymique des rues et quartiers de notre village.

Réunion de travail de classement et de préparation de l'expo : le 18 juin, les 3, 10 et 17 septembre.

Réunion « Généalogie » : 19 juin, 17 septembre.

Le Président , Jean-Marie Roy

Nous avons le plaisir de vous informer des manifestations suivantes organisées par l'Association et ses adhérents :

Le Vendredi 28 Juin 2019 après-midi

Stand de peinture avec initiation pour l'atelier enfants, tenu par Sandrine (contact : 06 79 38 83 49)

Journée du samedi 24 Aout 2019

Foire aux croûtes au Pré de la Font avec exposition de tableaux.

Venez nombreux, nous aurons le plaisir de vous accueillir.

Exposition Boulang'Expo

A la belle boulangerie de notre village, vous avez aussi la possibilité d'admirer les nouvelles créations de nos artistes.

Quelques artistes à l'œuvre :



ARTS'TASIE





Les CIGALES s'exposent le **samedi 22 juin 2019 de 14h à 19h** dans le jardin du local – rue Alphonse Daudet
 Nos « artistes » seront heureuses de vous y accueillir afin de vous présenter une grande variété de thèmes... *« laissant aux spectateurs la liberté d'imaginer » !!!!!*

Vernissage à partir de 17h

La présidente, Rose-Marie CHRIST

**CHORALE
 « CHANT
 ET
 AMITIÉ »**



Deux chorales réunies, chantant le fameux "Chant des esclaves" tiré de l'opéra de Giuseppe Verdi, "**Nabucco**" !! Ainsi s'est achevé, de belle manière, le concert donné le dimanche 19 mai dans la salle polyvalente de Sainte Anastasie.

Un public nombreux était venu applaudir l'ensemble vocal "**Cantabile**" de Garéoult, invité pour l'occasion par la chorale "**Chant et Amitié**" qui organisait ce concert.

Comme chaque année nous participions ainsi à l'opération "Mille chœurs pour un regard" à l'initiative de l'association **RETINA** dont le but est de recueillir des fonds pour la recherche en ophtalmologie. Un beau succès, puisque cette année la collecte a permis de rassembler la somme très honorable de 407 euros. Merci à tous les donateurs. Durant le concert, les deux ensembles ont présenté des programmes assez complémentaires avec des œuvres de Gabriel Fauré, Edith Piaf, Bobby Lapointe, Verdi, Vincent Scotto ! Le tout fut très apprécié du public qui n'a pas ménagé ses applaudissements.

Pour terminer, réunies en une formation d'une cinquantaine de choristes, les deux chorales ont interprété deux chants communs, Tibie Poiem, très beau chant russe et le "Chant des esclaves".

Après cette belle prestation tous les choristes se sont retrouvés devant le verre de l'amitié. Ce fut une belle rencontre en chansons.

Le président Michel Bérenger

**FOOTBALL
 CLUB**



L'équipe des jeunes U8-U9 de Ste-Anastasie, après le match contre l'équipe U8-U9 de Bangkok, en Thaïlande.

La rencontre amicale s'est déroulée à Brignoles le mercredi 29 mai 2019. Malheureusement nous avons perdu 3-0.

Olivier HOFFMANN

Pour la saison prochaine, toutes les catégories U6-U7 / U8-U9 / U10-U11 sont reconduites et le club souhaite créer une catégorie U12 (enfants nés en 2008). Nous faisons donc appel aux volontaires.

Contact pour tous renseignements Caroline BONARDI, Présidente au 06.85.76.03.26



**RANDONNEURS
 DE SAINTE
 ANASTASIE**



A la découverte de notre patrimoine...

Connaissez-vous l'Ermitage de Saint Quinis ? L'évêque y aurait séjourné au 6^{ème} siècle. Situé à proximité de la chapelle qui domine le village, il a pu être visité fin avril par nos randonneurs grâce à l'aide apportée par René qui participe à sa rénovation.

Mi-mai, c'est sur les sentiers des Îles du Frioul que le Président Bernard Montandraud a conduit les adhérents. Le Mistral qui soufflait sur la rade de Marseille n'a pas permis de s'arrêter au Château d'If... mais parcourir ces lieux marqués d'histoire ancienne avec ses forts, ou récente avec les blockhaus construits par les ouvriers du STO durant la seconde guerre mondiale, longer les calanques aux couleurs d'émeraude, aux parois sculptées par le vent, aura laissé à chacun le souvenir d'une journée mémorable.

Début juin, retour vers le patrimoine local avec l'ascension qui permet de découvrir « la Grotte de Gaspard »...une grotte troglodyte dans la falaise de la Barre de Saint Quinis.. Sous la conduite de Pierre, par un chemin escarpé, nous avons pu atteindre et visiter cette cavité naturelle aménagée dans la barre qui domine « Tasie » et qui fût, paraît-il, le refuge du « Robin des Bois Provençal »

Sur les îles du Frioul :



L'Ermitage de Saint Quinis :



La fin de la saison sera marquée par une journée associant la randonnée sur le littoral varois et la convivialité d'une auberge espagnole à la plage de l'Estagnol.

Le Secrétaire, Claude Claes

Divers

Un grand merci à notre chorale « Chant et Amitié » pour sa prestation du 19 mai. Non contents de nous enchanter par leur répertoire varié et bien interprété, ils ont une présence impeccable et d'un chic !!! Tous bien apprêtés, dans une tenue sobre mais élégante, cet ensemble vocal inspire le respect et la dignité. Ils font honneur à notre village et méritent notre reconnaissance pour le travail fourni par chacune et chacun des choristes, grâce à leur Chef de Chœur et à leur Président.

Isabelle LAPRÉE – Ste Anastasie Sur Issole

Maison à louer à Ghisonaccia en Corse , 5 min de la mer.

4 couchages + 1 petit lit.

• Mai, juin, septembre : 350€/Semaine

• Juillet , août : 600€/Semaine

Pour plus de renseignements, téléphoner au : 04 95 57 34 47

Vends tissu d'ameublement Vintage de Gérardmer - 15m50x2.25 – 10€ le mètre.

Contactez le 06 79 53 60 46



SELLIER - GARNISSEUR
Auto - Moto - Bateau - Médical - Ameublement...

RAPID'SELLERIE
www.rapidsellerie.com

83136 SAINTE ANASTASIE
SUR ISSOLE

06 27 44 25 75
rapidsellerie@hotmail.fr

- RECHERCHE -

LOCATION/VENTE OU GARDIENNAGE

Sur terrain vacant constructible ou agricole

- en partie boisé

- viabilisé au moins par l'eau (forage)

- surface minimum de 5500m²

- à 30 minutes de Toulon max.

- avec un cabanon serait un plus (~20m²)

- avec la possibilité d'y installer une caravane ou un mobil home.

Tél : 06 26 12 71 36 Etudie toutes propositions.

Infos Pratiques

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

Tél: 04.94.69.64.40

Horaires d'ouverture au public :

De 8h à 12h Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 13h30 à 16h30 Mercredi

Email: s.anastasio@orange.fr

- **Secrétariat du Maire** : 04.94.69.64.42
- **Service Cantine** : 04.94.69.64.40
- **Service Urbanisme** : 04.94.69.64.45
- **C.C.A.S.** : Mme BERTHET, 1ère Adjointe, 04.94.69.64.47 , reçoit tous les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 11h30 et les mercredis sur RDV au 04.94.69.64.48 Anne-Laure.
- **AGENCE POSTALE COMMUNALE**
Tél : 04.94.72.27.40
Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8H30 à 12H
Mercredi de 14H à 16H30 Samedi de 9h à 12h00
- **POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82**
Email : pm@steanastasio.fr

☐ RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des *Monstres* le 1er mardi de chaque Mois (s'inscrire en Mairie au préalable au 04 94 69 64 40)

☐ DÉCHETTERIE DU SIVED

ZAC des Fontaites – Forcalqueiret

Tél : 06.07.31.02.27

Horaires d'ouverture :

Semaine : 9h–12h et 14h–17h / Samedi : 9h– 13h

Fermeture : dimanche et jours fériés

☐ GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le 17 uniquement pour les Urgences.

Le 04.98.05.22.70 pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.

☐ URGENCES Pompiers : 18 Samu : 15

☐ FOURRIÈRE MUNICIPALE

CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL"

À Rocbaron : 04.94.86.40.24

☐ PHARMACIE DE GARDE : 32 37

☐ **ASSISTANTE SOCIALE** : numéro d'appel pour prendre RDV avec l'assistante sociale : 04.83.95.42.30

☐ **ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR** : 04 94 92 27 08